

Tandem
expertise

DES EXPERTS
MOBILISÉS AUX
CÔTÉS DES CSE

Tandem
conseil & formation

POUR EXERCER
PLEINEMENT
VOTRE RÔLE D'ÉLU

DIAGNOSTIQUER LES SITUATIONS

VOUS AIDER À DÉFINIR DES STRATÉGIES

VOUS CONSEILLER

NOUS SOMMES

MOBILISÉS

(HAQUE JOUR AUX CÔTÉS DE VOTRE CSE



NOTRE APPROCHE DU CONSEIL AUX ÉLUS

Nos compétences couvrent tous les aspects de votre activité d'élue(e). Dans le cadre de nos interventions de conseil auprès de votre CSE, nous nous engageons à vous apporter



LA DÉFENSE DU POINT DE VUE DES SALARIÉS

Nous vous assurons de notre **totale indépendance** vis-à-vis des directions d'entreprises.



UNE APPROCHE PÉDAGOGIQUE

Cette démarche permet aux élus d'**engager un débat argumenté** avec leur direction et de mieux **informer les salariés**.



DU CONSEIL ET DE L'ASSISTANCE PERMANENTE

En **relation directe** avec le consultant responsable de votre dossier, vous bénéficiez d'un suivi régulier et d'un accompagnement adapté à vos spécificités. Votre consultant Tandem mettra en place, avec vous, une **solution personnalisée** à toutes vos interrogations.



UNE EXPERTISE COMPLÈTE ET SUR MESURE

Adaptée à votre situation et à vos préoccupations grâce à nos équipes pluridisciplinaires : experts-comptables, économistes, analystes financiers, experts en organisation du travail ou en diagnostic social... **Autant de compétences distinctes et complémentaires** qui vous **garantissent un travail professionnel et de qualité**.



Tandem expertise reste donc plus que jamais engagé auprès des représentants du personnel pour leur fournir les conseils, analyses et arguments indispensables à un rééquilibrage du rapport de force lors des négociations et au plein exercice de leurs prérogatives économiques, sociales et environnementales.

NOS ACTIVITÉS

NOTRE OBJECTIF

vous aider à exercer pleinement
votre rôle d'élu(e).

EXPERTISES
LÉGALES

MISSIONS SSCT
& COMMISSIONS
SSCT

FORMATIONS
& ASSISTANCE
DES ÉLUS

GESTION
DES BUDGETS
ET COMPTABILITÉ
DES CSE



UN ACCOMPAGNEMENT
ET UNE EXPERTISE
SUR TOUS LES CHAMPS
D'ACTION DU CSE

LES EXPERTISES LÉGALES

Le Code du travail liste les situations pour lesquelles les CSE et les organisations syndicales (OS) peuvent faire appel à un expert. C'est principalement dans ce cadre que nous intervenons.

Les 3 consultations annuelles récurrentes

Sur la situation économique et financière de l'entreprise.

Nous vous apportons un **éclairage sur les résultats et la situation financière** de l'entreprise au regard notamment de ses objectifs stratégiques et de son contexte sectoriel. **Nous identifions les marges de manoeuvre** dont dispose l'entreprise pour répondre aux attentes du personnel en matière d'emploi et de rémunérations.

Sur la politique sociale de l'entreprise, les conditions de travail et l'emploi.

Nous vous présentons un **diagnostic social** de l'entreprise, mis en perspective avec ses performances économiques et financières. Nous mettons en évidence les **conséquences sociales** des arbitrages de la direction et les points faibles de la politique sociale de l'entreprise.

Sur les orientations stratégiques de l'entreprise.

Notre analyse porte sur la **cohérence des objectifs stratégiques** présentés par la direction au regard des caractéristiques de l'entreprise, de ses marges de manoeuvre et des moyens que la direction entend déployer. L'analyse mettra en évidence les **conséquences financières, organisationnelles et sociales** des options stratégiques annoncées.



Les questions environnementales sont abordées dans chacune des trois consultations récurrentes.

L'accompagnement de l'expert lors des réorganisations ou de difficultés économiques

Le licenciement économique et le Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE).

Notre accompagnement s'adresse aux **CSE** mais également aux **organisations syndicales**.

Notre objectif est de **vous permettre de peser dans la négociation**. Sur la base de notre expérience, nous vous aidons à **formuler des alternatives** pour limiter les licenciements et améliorer les mesures sociales du PSE, en particulier pour les adapter au mieux aux caractéristiques de la population concernée.

Pour ce faire, nous procédons à une **étude critique du projet** présenté par la direction et vous soumettons une **base d'analyses et de contre-propositions**.

L'accompagnement pour la négociation des accords de réorganisation

Les accords de rupture conventionnelle collective

Analyse de la motivation du projet de réorganisation et préconisation de mesures sociales adaptées aux salariés volontaires.

Les accords de performance collective

Examen des raisons à l'origine du projet et proposition de mesures visant à réduire les impacts sur la durée et l'organisation du travail, la rémunération et les conditions de mobilités géographiques et professionnelles des salariés.

Les accords d'activité longue durée (APLD) définir le meilleur niveau d'activité partielle nécessaire et les perspectives de redressement de l'entreprise.

Les accords de GPEC ou GEPP.

La procédure de droit d'alerte économique.

Cette procédure d'alerte est mise en oeuvre dès lors que le CSE identifie des « **faits préoccupants** » pour l'entreprise et ses salariés. Notre intervention sert à diagnostiquer ces « faits préoccupants », à les replacer dans la situation globale de l'entreprise, à identifier les problématiques en jeu, à analyser la pertinence (ou non) des réponses apportées par la direction.

Notre analyse vous permet alors **d'élaborer des recommandations et des propositions** contribuant à résoudre les difficultés ou dysfonctionnements relevés et d'interpeller les administrateurs si nécessaire.



VOUS POUVEZ AUSSI RECOURIR À NOTRE EXPERTISE DANS LES CAS SUIVANTS

- l'analyse de la participation (conformité du calcul et de sa répartition)
- lors d'une opération de concentration ou d'une OPA
- en vue de l'examen des comptes annuels du groupe
- pour assister le comité européen
- lors d'une expertise libre.



LES MISSIONS SSCT

SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Le cabinet est certifié pour réaliser les expertises CSE en matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail. Nos experts vous accompagnent sur **trois champs d'intervention**

Les missions pour Risque(s) Grave(s).

Dans le cadre d'un **risque grave**, Tandem vous apporte un éclairage extérieur sur **les facteurs de risques** à l'origine de tensions ou de situations de travail dégradées.

Nous identifions les leviers dont dispose l'entreprise **pour améliorer les conditions de travail et prévenir les risques professionnels** auxquels sont exposés les salariés.

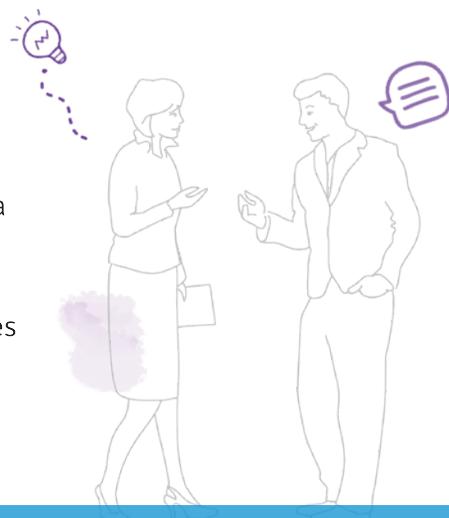
Notre mission est de **vous assister dans la présentation de recommandations**.

Les missions pour projet(s) important(s) et/ou introduction de nouvelle(s) technologie(s).

Tandem vous présente un diagnostic de fonctionnement, de l'organisation de travail, et des conditions de travail actuelles. Notre analyse porte sur la **cohérence des objectifs stratégiques** présentés par la direction au regard des caractéristiques de l'entreprise, de ses marges de manoeuvre et des moyens que la direction entend déployer. L'analyse mettra en évidence les **conséquences financières, organisationnelles, sociales et environnementales** des options stratégiques annoncées.

Les missions pour l'accompagnement à la négociation pour l'égalité professionnelle.

Tandem a pour objectif de fournir aux représentants du personnel **tous les outils et les analyses utiles** à la préparation de cette négociation sur l'égalité professionnelle.



UN ORGANISME CERTIFIÉ

Tandem expertise est un organisme certifié expert CSE pour la réalisation de missions en matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail (SSCT). Nous sommes également enregistrés IPRP auprès de la DIREETS.



LA GESTION DES BUDGETS & LA COMPTABILITÉ DES CSE

Tandem expertise **établit ou atteste la comptabilité du CSE** dans le respect des obligations comptables, aux côtés des élus. Nous dispensons également aux élus une information régulière et précise de la situation comptable.

Nos équipes détaillent la gestion du CSE dans un **langage clair et compréhensible** de tous à travers de nombreux graphiques et commentaires. Avec cette approche pédagogique qui la caractérise, Tandem expertise **développe les compétences des élus et renforce leur crédibilité** auprès des salariés.

LA FORMATION ET L'ASSISTANCE DES ÉLUS



Tandem Conseil et Formation est un organisme spécialisé dans la formation des élus du personnel et agréé pour la **formation économique et la formation en Santé, Sécurité et Conditions de Travail** (SSCT) des membres de CSE et **certifié Qualiopi***.

Avec nos **conventions d'assistance**, nous vous accompagnerons dans le cadre du fonctionnement régulier de vos instances, la préparation de vos réunions, l'analyse des informations communiquées par la direction, la rédaction de motions...



Des **conseils pratiques** tout au long de la prestation



Une large offre de formation sur **tous les champs d'intervention** des CSE



Des **réponses aux difficultés** que vous rencontrez



Une meilleure connaissance de **vos droits, vos missions et vos prérogatives**

Qualiopi
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée au titre de la ou des catégories d'actions suivantes :
Actions de formation

*Cette certification **atteste de la qualité du processus que nous mettons en oeuvre** pour mener à bien nos formations auprès des représentants du personnel afin qu'ils exercent leur mandat.

NOTRE ACCOMPAGNEMENT SUR MESURE



EXPERTISES LÉGALES

Consultations annuelles récurrentes, réorganisation et PSE, droit d'alerte, aide à la négociation sur les accords...



EXPERTISES SSCT

Risques graves, projet important, introduction des nouvelles technologies et aide à la négociation Égalité professionnelle



COMPTABILITÉ DES CSE



FORMATION DES INSTANCES



CONSEIL ET ASSISTANCE PERMANENTE

Pour agir dans l'intérêt des salariés

01 55 42 22 22



tandemexpertise



TandemExperts



www.TandemExpertise.com/blog

60, rue Faubourg Poissonnière

75010 Paris

Téléphone 01 55 42 22 22

contact@TandemExpertise.com

www.TandemExpertise.com

Tandem
expertise

Inscrit à l'Ordre
des Experts-Comptables
de Paris / Ile-de-France

Tandem
conseil & formation

Organisme de formation
continue agréé pour la
formation des élus du CSE